



Faute inexcusable, nouvelle demande

Par Barnab

Madame, monsieur bonjour, suite à un accident de travail, j'ai été licencié par mon employeur pour absence médicale perturbant l'entreprise.

Suite à cela, j'ai saisi le conseil des prud'hommes pour contester le licenciement en licenciement nul. et j'ai demandé des dommages et intérêts pour violation de l'obligation de sécurité et de résultat, n'a retenu qu'un licenciement sans cause réelle et sérieuse et n'a pas retenu la violation de l'obligation de sécurité et de résultat. J'ai fait appel de cette décision, mais mon avocat a dépourvu l'appel de motif donc l'appel a été frappé par une caducité. j'ai donc engagé la responsabilité civile de mon avocat pour perte de chance.

En parallèle, j'ai saisi le pôle social pour la reconnaissance d'une faute inexcusable de mon employeur. Les juges de la cour d'appel ont rejeté la faute inexcusable en motivant quant à la carence de l'employeur pour prendre les mesures nécessaires, le conseil de prud'hommes a reconnu dans son jugement désormais définitif que l'employeur n'avait commis aucun manquement à son obligation de prévention et de sécurité.

or aujourd'hui je viens de recevoir le jugement à l'encontre de la responsabilité professionnelle de mon avocat qui m'octroie des dommages et intérêts pour perte de chance concernant l'obligation de sécurité et de résultat.

es ce que dans cette condition, je peux intenter une nouvelle action en reconnaissance de faute inexcusable car j'ai cet élément nouveau concernant l'obligation de sécurité et de résultat ?

Merci de vos précieux conseils,

Je vous prie d'agréer l'assurance de toutes mes considérations.

Par Henriri

Hello !

La perte de chance qui vous est reconnue sanctionne l'erreur de votre avocat dans sa manière d'agir pour vous en appel à propos de votre licenciement mais ne vous reconnaît pas la certitude d'avoir obtenu des dommages et intérêts pour violation de l'obligation de sécurité et de résultat sans cette erreur. Cette perte de chance n'engage pas le tribunal judiciaire dans son refus de faute inexcusable à propos de votre AT.

A+